

Le 8 avril 2024

AVIS D'AUDIENCE

Vous êtes convoqués à une **audience** qui sera tenue par le Tribunal administratif du travail (le Tribunal) dans le ou les dossier(s) mentionné(s) ci-dessous :

JOUR : 15 mai 2024 **HEURE :** 9 h 30 **LIEU :** TAT - Montréal
500, boul. René-Lévesque
Ouest, 18e
Montréal (QC) H2Z 1W7

Vous avez le droit d'être représentés par une personne de votre choix.

Le Tribunal pourra procéder en votre absence si celle-ci n'est pas expliquée par un motif valable.

Dossier(s) TAT Dossier(s) externe(s)
1362541 71 2404

Première audience

PERSONNES CONVOQUÉES

PARTIE(S)

REPRÉSENTANT(ES)

Dossier : 1362541

Litige :

- **Requête en accréditation (champ libre) selon l'article 25 du Code du travail (5 avril 2024)**

Association of McGill Professors of the Faculty of
Arts/l'Association mcgilloise des professeur.e.s de
la faculté des arts

Melançon Marceau Grenier Cohen
s.e.n.c.
Me Sibel Ataogul

Université McGill
Edyta Rogowska

Aucune remise d'audience n'est accordée du seul consentement des parties. La partie qui désire obtenir une remise doit en faire la demande au Tribunal le plus rapidement possible selon les modalités applicables.

Le jour de l'audience, vous devez être prêts à présenter toute votre preuve ce qui signifie, notamment, que vos témoins devront avoir été cités à comparaître conformément à la procédure établie et que vous devrez avoir en votre possession, en nombre suffisant, la copie de tout document que vous déposerez. Nous vous invitons à les imprimer recto verso.

Notez que si l'avis d'audience concerne une requête en révision/révocation, en général, à moins que le juge administratif en décide autrement, aucun témoin ni preuve ne peut être reçu.

En tout temps avant l'audience, le service de conciliation du Tribunal peut vous assister dans la recherche d'un règlement satisfaisant pour les parties. Ce service est gratuit et les échanges se déroulent dans la plus stricte confidentialité. **Le conciliateur affecté à votre dossier est Maxime Bordeleau. Vous pouvez communiquer avec cette personne en composant le 514 864-7460 ou lui écrire à maxime.bordeleau@tat.gouv.qc.ca.**

ÉCHANGE DES DOCUMENTS

Que ce soit pour une audience physique ou virtuelle, vous devez, **au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de celle-ci**, transmettre aux autres parties ainsi qu'au Tribunal tout élément de preuve, plan d'argumentation, autorités, jurisprudence ou tout autre document que vous entendez présenter à l'audience. Nous vous invitons à le faire en utilisant les services en ligne ou par courriel adressé au bureau du Tribunal responsable de votre dossier en prenant soin d'indiquer votre numéro de dossier, la date prévue de l'audience ainsi que les coordonnées où vous joindre.

SERVICE DE CONCILIATION LE JOUR DE L'AUDIENCE

Aucun service de conciliation ne sera offert le jour même de l'audience. Pour vous prévaloir de notre service de conciliation, veuillez communiquer préalablement avec le conciliateur affecté à votre dossier.

Pour plus d'information concernant les demandes de remise, le déroulement de l'audience et le service de conciliation, vous pouvez consulter le site Web du Tribunal «www.tat.gouv.qc.ca».

Pour toute demande ou tout renseignement relatif au présent avis d'audience, veuillez composer l'un des numéros inscrits au bas de cet avis.

Le Tribunal administratif du travail

REQUÊTE EN ACCRÉDITATION

ASSOCIATION REQUÉRANTE	EMPLOYEUR
Inscrire le nom exact, l'adresse complète et la section locale s'il y a lieu.	Inscrire le nom de l'employeur ou de la raison sociale apparaissant au Registraire des entreprises du Québec (www.registreentreprises.gouv.qc.ca) ainsi que son adresse complète.
Nom : Association of McGill Professors of the Faculty of Arts/l'Association mcgilloise des professeur-e-s de la Faculté des arts	Nom : McGill University/Université McGill
Adresse : 14-403 boul. St-Joseph O	Adresse : 310-845 Sherbrooke O.
Ville : Outremont	Ville : Montréal
Code postal : H2V2P3	Code postal : H3A0G4
Téléphone : 514-431-8069	Téléphone : 514-398-3948
Télécopieur :	Télécopieur : 514-398-4758
Courriel : dereknystrom70@gmail.com	Courriel : edyta.rogowska@mcgill.ca

Association affiliée à :

ASSOCIATION ACCRÉDITÉE	ÉTABLISSEMENT(S) VISÉ(S)
Inscrire le nom et l'adresse s'il y a lieu.	Si plus d'un établissement, annexe la liste au formulaire.
Nom :	Faculty of Arts/Faculté des arts McGill University/Université McGill
Adresse :	
Ville :	
Code postal :	
Téléphone :	Adresse : 853 Sherbrooke O, Montréal, QC H3A0G5
Télécopieur :	Téléphone : 514-398-4212
Courriel :	Télécopieur :



Type d'entreprise : Université

L'association demande à être accréditée selon le Code du travail à l'égard du groupe de salariés suivant :

Tou-te-s les professeur-es avec rang universitaire (ayant la permanence ou un poste menant à la permanence), ainsi que tout le personnel chargé d'enseignement avec rang universitaire, travaillant à temps plein, de la Faculté des arts de l'Université McGill, salarié-e-s selon le régime prévu au Code du travail du Québec/

All tenured, tenure-track, and ranked contract academic staff of McGill University's Faculty of Arts.

MANDATAIRES

M. <input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> Nom : Catherine Leclerc	M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Nom : Derek Nystrom
Adresse : 7555 rue Boyer	Adresse : 14-403 boul. St-Joseph O.
Ville : Montréal	Ville : Outremont
Code postal : H2R2R9	Code postal : H2V2P3
Téléphone : 514-489-5862	Téléphone : 514-431-8069
Télécopieur :	Télécopieur :
Courriel : catleclercmtl@gmail.com	Courriel : dereknystrom70@gmail.com
 Signature	 Signature

Fait à Montréal ce 3^{ème} jour de avril de l'année 2024

et signé au nom de l'association par ses mandataires.

REPRÉSENTANT OU REPRÉSENTANTE DE L'ASSOCIATION REQUÉRANTE

M. <input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> Nom : Me Sibel Ataogul, Associée, Melançon Marceau Grenier Cohen s.e.n.c	
Adresse : 1717, boul. René-Lévesque Est, Bureau 300	Téléphone : 514-525-3414 poste 330
Ville : Montréal	Télécopieur :
Code postal : H2L 4T3	Courriel : sataogul@mmgc.quebec

→ Documents à déposer avec la requête : formules d'adhésion (originales ou copies).

FAIRE PARVENIR À L'UN DES DEUX BUREAUX SUIVANTS

TAT 2024-04-05 - 14:08:44 Numéro de référence : 703754

<p>Tribunal administratif du travail 900, boulevard René-Lévesque Est, 5^e étage Québec (Québec) G1R 6C9 Téléphone : 418 643-3208 Sans frais : 1 800 361-9593 Télécopieur : 418 643-8946 Courriel : tat.quebec.vprt@tat.gouv.qc.ca Site Web : www.tat.gouv.qc.ca</p>	<p>Preuve de réception (Ne rien inscrire dans cette case.)</p>	<p>Tribunal administratif du travail 500, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 873-7188 Sans frais : 1 800 361-9593 Télécopieur : 514 873-3112 Courriel : tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca Site Web : www.tat.gouv.qc.ca</p>
---	---	---

OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR SELON LE CODE DU TRAVAIL

Université McGill

Une requête en accréditation, vous identifiant comme employeur, a été déposée auprès du Tribunal administratif du travail. Une copie de cette requête est contenue dans le présent envoi de même qu'un avis de convocation à une audience.

À titre d'employeur visé par cette requête en accréditation, vous devez :

1. Afficher, au plus tard le jour ouvrable suivant la réception et pendant au moins **5 jours consécutifs**, une copie de la requête en accréditation et une copie de l'avis d'audience dans un endroit accessible aux employés et bien en vue;
2. Afficher au même endroit, dans les **5 jours** de la réception de la requête et pendant au moins **5 jours consécutifs**, la liste alphabétique complète des salariés de l'entreprise visés par la requête avec la mention de la fonction de chacun d'eux. Cette liste doit être établie à la date du dépôt de la requête soit le 5 avril 2024;
3. Transmettre une copie de cette même liste à l'association requérante et à l'agent de relations du travail saisi de la requête.

Si vous avez l'intention de contester l'unité de négociation décrite à la requête en accréditation, vous devez le faire, **par écrit**, au Tribunal administratif du travail dans les **15 jours** de la réception de la requête, en indiquant l'unité que vous croyez appropriée.

Responsable du dossier : Maxime Bordeleau, agent (agente) de relations du travail

Téléphone : 514 864-7460

Courriel : maxime.bordeleau@tat.gouv.qc.ca

Le 8 avril 2024

AVIS D'AUDIENCE

Vous êtes convoqués à une **audience** qui sera tenue par le Tribunal administratif du travail (le Tribunal) dans le ou les dossier(s) mentionné(s) ci-dessous :

JOUR : 15 mai 2024 **HEURE :** 9 h 30 **LIEU :** TAT - Montréal
500, boul. René-Lévesque
Ouest, 18e
Montréal (QC) H2Z 1W7

Vous avez le droit d'être représentés par une personne de votre choix.

Le Tribunal pourra procéder en votre absence si celle-ci n'est pas expliquée par un motif valable.

Dossier(s) TAT Dossier(s) externe(s)

1362541 71 2404

Première audience

PERSONNES CONVOQUÉES

PARTIE(S)

REPRÉSENTANT(ES)

Dossier : 1362541

Litige :

- **Requête en accréditation (champ libre) selon l'article 25 du Code du travail (5 avril 2024)**

Association of McGill Professors of the Faculty of
Arts/l'Association mcgilloise des professeur.e.s de
la faculté des arts

Melançon Marceau Grenier Cohen
s.e.n.c.
Me Sibel Ataogul

Université McGill
Edyta Rogowska

Aucune remise d'audience n'est accordée du seul consentement des parties. La partie qui désire obtenir une remise doit en faire la demande au Tribunal le plus rapidement possible selon les modalités applicables.

Le jour de l'audience, vous devez être prêts à présenter toute votre preuve ce qui signifie, notamment, que vos témoins devront avoir été cités à comparaître conformément à la procédure établie et que vous devrez avoir en votre possession, en nombre suffisant, la copie de tout document que vous déposerez. Nous vous invitons à les imprimer recto verso.

Notez que si l'avis d'audience concerne une requête en révision/révocation, en général, à moins que le juge administratif en décide autrement, aucun témoin ni preuve ne peut être reçu.

En tout temps avant l'audience, le service de conciliation du Tribunal peut vous assister dans la recherche d'un règlement satisfaisant pour les parties. Ce service est gratuit et les échanges se déroulent dans la plus stricte confidentialité. **Le conciliateur affecté à votre dossier est Maxime Bordeleau. Vous pouvez communiquer avec cette personne en composant le 514 864-7460 ou lui écrire à maxime.bordeleau@tat.gouv.qc.ca.**

ÉCHANGE DES DOCUMENTS

Que ce soit pour une audience physique ou virtuelle, vous devez, **au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de celle-ci**, transmettre aux autres parties ainsi qu'au Tribunal tout élément de preuve, plan d'argumentation, autorités, jurisprudence ou tout autre document que vous entendez présenter à l'audience. Nous vous invitons à le faire en utilisant les services en ligne ou par courriel adressé au bureau du Tribunal responsable de votre dossier en prenant soin d'indiquer votre numéro de dossier, la date prévue de l'audience ainsi que les coordonnées où vous joindre.

SERVICE DE CONCILIATION LE JOUR DE L'AUDIENCE

Aucun service de conciliation ne sera offert le jour même de l'audience. Pour vous prévaloir de notre service de conciliation, veuillez communiquer préalablement avec le conciliateur affecté à votre dossier.

Pour plus d'information concernant les demandes de remise, le déroulement de l'audience et le service de conciliation, vous pouvez consulter le site Web du Tribunal «www.tat.gouv.qc.ca».

Pour toute demande ou tout renseignement relatif au présent avis d'audience, veuillez composer l'un des numéros inscrits au bas de cet avis.

Le Tribunal administratif du travail

REQUÊTE EN ACCRÉDITATION

ASSOCIATION REQUÉRANTE	EMPLOYEUR
Inscrire le nom exact, l'adresse complète et la section locale s'il y a lieu.	Inscrire le nom de l'employeur ou de la raison sociale apparaissant au Registraire des entreprises du Québec (www.registreentreprises.gouv.qc.ca) ainsi que son adresse complète.
Nom : Association of McGill Professors of the Faculty of Arts/l'Association mcgilloise des professeur-e-s de la Faculté des arts	Nom : McGill University/Université McGill
Adresse : 14-403 boul. St-Joseph O	Adresse : 310-845 Sherbrooke O.
Ville : Outremont	Ville : Montréal
Code postal : H2V2P3	Code postal : H3A0G4
Téléphone : 514-431-8069	Téléphone : 514-398-3948
Télécopieur :	Télécopieur : 514-398-4758
Courriel : dereknystrom70@gmail.com	Courriel : edyta.rogowska@mcgill.ca

Association affiliée à :

ASSOCIATION ACCRÉDITÉE	ÉTABLISSEMENT(S) VISÉ(S)
Inscrire le nom et l'adresse s'il y a lieu.	Si plus d'un établissement, annexe la liste au formulaire.
Nom :	Faculty of Arts/Faculté des arts McGill University/Université McGill
Adresse :	
Ville :	
Code postal :	
Téléphone :	Adresse : 853 Sherbrooke O, Montréal, QC H3A0G5
Télécopieur :	Téléphone : 514-398-4212
Courriel :	Télécopieur :



Type d'entreprise : Université

L'association demande à être accréditée selon le Code du travail à l'égard du groupe de salariés suivant :

Tou-te-s les professeur-es avec rang universitaire (ayant la permanence ou un poste menant à la permanence), ainsi que tout le personnel chargé d'enseignement avec rang universitaire, travaillant à temps plein, de la Faculté des arts de l'Université McGill, salarié-e-s selon le régime prévu au Code du travail du Québec/

All tenured, tenure-track, and ranked contract academic staff of McGill University's Faculty of Arts.

MANDATAIRES

M. <input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> Nom : Catherine Leclerc	M. <input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Nom : Derek Nystrom
Adresse : 7555 rue Boyer	Adresse : 14-403 boul. St-Joseph O.
Ville : Montréal	Ville : Outremont
Code postal : H2R2R9	Code postal : H2V2P3
Téléphone : 514-489-5862	Téléphone : 514-431-8069
Télécopieur :	Télécopieur :
Courriel : catleclercmtl@gmail.com	Courriel : dereknystrom70@gmail.com
 Signature	 Signature

Fait à Montréal ce 3^{ème} jour de avril de l'année 2024
et signé au nom de l'association par ses mandataires.

REPRÉSENTANT OU REPRÉSENTANTE DE L'ASSOCIATION REQUÉRANTE

M. <input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> Nom : Me Sibel Ataogul, Associée, Melançon Marceau Grenier Cohen s.e.n.c	
Adresse : 1717, boul. René-Lévesque Est, Bureau 300	Téléphone : 514-525-3414 poste 330
Ville : Montréal	Télécopieur :
Code postal : H2L 4T3	Courriel : sataogul@mmgc.quebec

➔ Documents à déposer avec la requête : formules d'adhésion (originales ou copies).

FAIRE PARVENIR À L'UN DES DEUX BUREAUX SUIVANTS

TAT 2024-04-05 - 14:08:44 Numéro de référence : 703754

<p>Tribunal administratif du travail 900, boulevard René-Lévesque Est, 5^e étage Québec (Québec) G1R 6C9 Téléphone : 418 643-3208 Sans frais : 1 800 361-9593 Télécopieur : 418 643-8946 Courriel : tat.quebec.vprt@tat.gouv.qc.ca Site Web : www.tat.gouv.qc.ca</p>	<p>Preuve de réception (Ne rien inscrire dans cette case.)</p>	<p>Tribunal administratif du travail 500, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7 Téléphone : 514 873-7188 Sans frais : 1 800 361-9593 Télécopieur : 514 873-3112 Courriel : tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca Site Web : www.tat.gouv.qc.ca</p>
---	---	---

AVIS AU REQUÉRANT

Vous avez déposé une requête en accréditation le 5 avril 2024 auprès du Tribunal administratif du travail pour représenter les salariés de :

Université McGill

L'agent (agente) de relations de travail Maxime Bordeleau communiquera avec vous prochainement. Si nécessaire, vous pourrez joindre cette personne au numéro de téléphone suivant : 514 864-7460 ou lui écrire à maxime.bordeleau@tat.gouv.qc.ca.

Cette requête sera étudiée conformément aux dispositions du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27).

Le 8 avril 2024

AVIS D'AUDIENCE

Vous êtes convoqués à une **audience** qui sera tenue par le Tribunal administratif du travail (le Tribunal) dans le ou les dossier(s) mentionné(s) ci-dessous :

JOUR : 15 mai 2024 **HEURE :** 9 h 30 **LIEU :** TAT - Montréal
500, boul. René-Lévesque
Ouest, 18e
Montréal (QC) H2Z 1W7

Vous avez le droit d'être représentés par une personne de votre choix.

Le Tribunal pourra procéder en votre absence si celle-ci n'est pas expliquée par un motif valable.

Dossier(s) TAT Dossier(s) externe(s)
1362541 71 2404

Première audience

PERSONNES CONVOQUÉES

PARTIE(S)	REPRÉSENTANT(ES)
-----------	------------------

Dossier : 1362541

Litige :

- **Requête en accréditation (champ libre) selon l'article 25 du Code du travail (5 avril 2024)**

Association of McGill Professors of the Faculty of
Arts/l'Association mcgilloise des professeur.e.s de
la faculté des arts

Melançon Marceau Grenier Cohen
s.e.n.c.
Me Sibel Ataogul

Université McGill
Edyta Rogowska

Aucune remise d'audience n'est accordée du seul consentement des parties. La partie qui désire obtenir une remise doit en faire la demande au Tribunal le plus rapidement possible selon les modalités applicables.

Le jour de l'audience, vous devez être prêts à présenter toute votre preuve ce qui signifie, notamment, que vos témoins devront avoir été cités à comparaître conformément à la procédure établie et que vous devrez avoir en votre possession, en nombre suffisant, la copie de tout document que vous déposerez. Nous vous invitons à les imprimer recto verso.

Notez que si l'avis d'audience concerne une requête en révision/révocation, en général, à moins que le juge administratif en décide autrement, aucun témoin ni preuve ne peut être reçu.

En tout temps avant l'audience, le service de conciliation du Tribunal peut vous assister dans la recherche d'un règlement satisfaisant pour les parties. Ce service est gratuit et les échanges se déroulent dans la plus stricte confidentialité. **Le conciliateur affecté à votre dossier est Maxime Bordeleau. Vous pouvez communiquer avec cette personne en composant le 514 864-7460 ou lui écrire à maxime.bordeleau@tat.gouv.qc.ca.**

ÉCHANGE DES DOCUMENTS

Que ce soit pour une audience physique ou virtuelle, vous devez, **au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de celle-ci**, transmettre aux autres parties ainsi qu'au Tribunal tout élément de preuve, plan d'argumentation, autorités, jurisprudence ou tout autre document que vous entendez présenter à l'audience. Nous vous invitons à le faire en utilisant les services en ligne ou par courriel adressé au bureau du Tribunal responsable de votre dossier en prenant soin d'indiquer votre numéro de dossier, la date prévue de l'audience ainsi que les coordonnées où vous joindre.

SERVICE DE CONCILIATION LE JOUR DE L'AUDIENCE

Aucun service de conciliation ne sera offert le jour même de l'audience. Pour vous prévaloir de notre service de conciliation, veuillez communiquer préalablement avec le conciliateur affecté à votre dossier.

Pour plus d'information concernant les demandes de remise, le déroulement de l'audience et le service de conciliation, vous pouvez consulter le site Web du Tribunal «www.tat.gouv.qc.ca».

Pour toute demande ou tout renseignement relatif au présent avis d'audience, veuillez composer l'un des numéros inscrits au bas de cet avis.

Le Tribunal administratif du travail